

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 2 MAI 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Jean-Marc POMMÉ

Absentes excusées : Corine DAVAU, Kathia CHABAUD

Procuration : Corine DAVAU a donné procuration à Anne-Marie THEVENET

### Choix de l'organisme bancaire pour prêts de 130.000 € et 150.000 €.

Ces 2 emprunts ont été inscrits au budget : 130.000 € au budget de la commune pour financer l'achat de la maison Rue de Saint-Aignan et 150.000 € au budget du lotissement du Rossignol pour financer les travaux de viabilisation.

Plusieurs organismes ont été consultés : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne.

Après discussion, le Conseil Municipal choisit :

- le Crédit Agricole pour le prêt de 130.000 €, sur une durée de 15 ans, à échéances constantes, trimestrielles, au taux de 3,82%,
- le Crédit Agricole pour le prêt de 150.000 €, sur une durée de 5 ans, à échéances constantes, trimestrielles, au taux de 3,80%.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Tarifs de la MAFPA et participation à l'appel malade au 1er juin 2023.

Madame Annie LEVEAUX, responsable de la Maison d'Odette, vu le déficit, propose de délibérer sur une hausse des tarifs des hébergements de la MAFPA au 1er juin 2023 et d'entériner une participation à l'appel malade de 7,75 €/mois, suite au changement de prestataire.

Elle propose une hausse de 8,34%, selon :

loyer T1 : de 1361 € à 1474 € et loyer T1bis : 1438 € à 1551 €, et une participation à dom@dom de 7,75 €/mois.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Financement d'une partie du permis C d'un sapeur-pompier volontaire du centre de Chémery.

Le SDIS finance la moitié. Le chef de centre sollicite la commune pour financer les 50% restant, soit 675 €. Madame le Maire soumet la demande aux conseillers municipaux.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

La commune devra appliquer au 1er janvier 2024 le référentiel M57 en remplacement de la nomenclature M14. Madame le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et d'adopter la M57 au 1er janvier 2024 et de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Remise gracieuse de la TVA des loyers du 17, résidence de l'Erable de septembre 2022 à janvier 2023.

Par délibération du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal avait accordé une remise de TVA (120 €/mois) aux kinésithérapeutes pour les loyers de septembre 2022 à janvier 2023. A compter de février 2023, les loyers appliqués sont de 600 €.

Suite au rejet par le service de gestion comptable de cette délibération et des titres de réduction pour le motif qu'on ne peut pas appliquer de rétroactivité, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération accordant une remise gracieuse.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Tirage au sort du jury criminel 2024.

260 jurés doivent figurer sur la liste annuelle du jury d'assises 2024 du département. Il y a un juré parmi les électeurs de la commune de Chémery. Selon l'article 261 du code de procédure pénale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral doit être tiré au sort. 3 noms doivent donc être tirés au sort pour établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2024 :

Mme GOUSSEAU Gisèle - M. BOUQUET Jocelyn - M. BIHOREAU Dominique

### Régularisation alignement parcelles AC 236 et 242 – Rue de la Mornière.

Suite au bornage du terrain, pour régulariser l'alignement, les propriétaires des parcelles doivent rétrocéder une parcelle d'alignement à la commune selon le plan joint.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

Madame le Maire propose de faire bénéficier certains agents d'un avancement de grade, à l'ancienneté. Pour cela, il faut créer de nouveaux postes et supprimer les postes occupés actuellement par ces agents.

### Personnel communal : création d'un poste de brigadier-chef principal au 1er juin 2023, 32/35ème, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et suppression du poste actuel.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe au 1er juin 2023, 35/35ème, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et suppression du poste actuel.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Personnel MAFPA : création de 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe au 1er juin 2023, 35/35ème, dans le cadre d'avancements de grade à l'ancienneté, et suppression des 3 postes actuels.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Personnel MAFPA : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au 1er juin 2023, 35/35ème, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et suppression du poste actuel,

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 2 MAI 2023 (suite)

### Personnel communal : création de 3 postes d'adjoints techniques saisonniers pour la période estivale.

Pour pallier au besoin saisonnier au service technique et à la MAFPA, il y a lieu de créer les postes d'adjoints techniques territoriaux (cat. C), 1er échelon, pour la période juillet-août 2023.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Sortie des séniors : détermination de la participation financière.

La sortie cette année est une journée en Anjou à Doué la Fontaine, le jeudi 15 juin. Madame le Maire propose d'appliquer les mêmes participations que l'année dernière, selon :

15 € pour les 65 ans et plus, 145 € pour les moins de 65 ans et les gens hors commune.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Informations diverses:

- Une réunion de conseil municipal doit se tenir obligatoirement le vendredi 9 juin 2023 pour désigner les électeurs pour les sénatoriales.
- 2 locataires vont quitter leur logement.
- Travaux en retard dû aux artisans qui n'interviennent pas malgré les relances.
- jeudi 3 août 2023 : concert gratuit organisé par le Conseil Départemental, dans le cadre des Estivales (Clem Chouteau). La buvette peut être tenue par une association de la commune.